

2401612

OUEST CROISSANCE S.A.
S.A. au capital de 18:221.076 Euros
SIEGE SOCIAL : Immeuble L'Atalante, avenue Marcelin Berthelot
ZAC du Moulin Neuf 44800 SAINT HERBLAIN
R.C.S. : NANTES - B 342 048 022

oOo

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2003

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

oOo

Le mercredi 10 décembre 2003 à 9 heures, les Administrateurs se sont réunis en Conseil, au siège social de la société, avenue Marcelin Berthelot, Immeuble L'Atalante, 44800 SAINT HERBLAIN, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Claude VIOLLEAU, Président
- la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST représentée par Monsieur Bruno TALLON
- NATEXIS PRIVATE EQUITY représentée par Monsieur Xavier THAURON
- la BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE, représentée par Monsieur Jérôme BEAUQUEL
- la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE, représentée par Monsieur Hubert de FEYDEAU
- La BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, représentée par Monsieur Pierre TRICOIRE
- la Société de PORTZAMPARC - Société de Bourse, représentée par Monsieur Philippe de PORTZAMPARC,
- Monsieur Jean-Guy SARRAZIN
- Monsieur Charles FIGINI
- Monsieur Jean-Jacques LAGEAT

Les dix administrateurs en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistent également à la réunion

- Monsieur Gérard BODIGUEL, Délégué Général de OUEST CROISSANCE
- Monsieur Badri BEN GRINE, Chargé d'Affaires de OUEST CROISSANCE

Monsieur Claude VIOLLEAU préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 2003
- 2 - Etude des dossiers soumis au Comité d'Investissement
- 3 - Point sur le fonctionnement de la société



4 - Convention avec OUEST CROISSANCE GESTION

5 - Questions diverses

-----000-----

- 1) Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 2003 qui a été adressé préalablement à chaque administrateur, est adopté sans observation par le Conseil.

2) Etude des dossiers soumis au Comité d'Investissement

Les dossiers suivants, préalablement adressés au Comité d'Investissement, sont tous acceptés :

EPC, Chinon (37) – Reprise de la société.

CHALLENGE 2000, Saint-Herblain (44) – Reprise de la société par deux cadres.

NEWCO ENPC, Nantes (44) - Recomposition du capital.

NEWCO ABRI PLUS, St Philbert de Grd Lieu (44) - Reprise de la société.

3) Point sur le fonctionnement de la société :

Le Conseil d'Administration examine enfin divers points relatifs au fonctionnement de la société :

- C.E.G. au 30/09/2003 :

Monsieur Gérard BODIGUEL, à la demande du Président, présente l'activité du troisième trimestre 2003 ainsi que le C.E.G. arrêté au 30 septembre 2003.

Le Conseil prend note du résultat au 30/09/2003 qui s'élève à 1.477 M€.

- Atterrissage au 31/12/2003 :

Le résultat au 31/12/2003, en prenant en compte les éléments significatifs suivants :

- . la réalisation de la cession JOUAN,
- . la fixation de la commission de gestion de la société OUEST CROISSANCE à 2 % des capitaux gérés,
- . une politique de provision plus prudente au regard de la conjoncture économique actuelle plus difficile,

devrait être de l'ordre de 1.600 M€.

Le Conseil prend acte des informations fournies et félicite l'équipe de OUEST CROISSANCE GESTION pour les performances obtenues.

AS

- Budget 2004 :

Les principales hypothèses retenues pour l'exercice 2004 sont les suivantes :

- . Investissements- 8/9 M€
- . Cessions- 3./4,6 M€
- . Frais généraux- 875 K€ (prestation estimée à 2.25 %)
- . Résultat net- entre 0,905 M€ (hypothèse basse) et de 1.625 M€ (hypothèse haute)
- . Dividende fixé à 75 % du Résultat net soit environ 1 200 K€

Au vue de la trésorerie de début d'année, des investissements envisagés (environ 8 M€), des sorties (3 M€), et du versement des dividendes, la trésorerie à fin 2004 s'élèverait à – 0,35 M€.

Le Conseil adopte le budget tel que présenté.

4) Convention avec OUEST CROISSANCE GESTION :

la Commission de gestion et de prestations de services, versée semestriellement à OUEST CROISSANCE GESTION, est fixée à 2 % HT des capitaux gérés pour l'exercice 2003.

5) Questions diverses

A)-Décisions complémentaires :

1- Le Conseil d'Administration, prend acte de la cessation, à compter du 31 décembre 2003, par Monsieur Claude VIOLLEAU, de ses fonctions d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et d'Actionnaire. Le Conseil d'Administration rend hommage à celui-ci pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve au cours de ses fonctions.

2- Le Conseil d'Administration décide la cooptation de Monsieur Hubert de FEYDEAU en qualité d'administrateur, l'agréé en qualité d'actionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

3- Le Conseil d'Administration décide de désigner en qualité de nouveau Président et de Directeur Général :

- Monsieur Hubert de FEYDEAU,
demeurant à Nantes (44300), 81 rue Georges Bizot

pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration constate le remplacement de Monsieur Hubert de FEYDEAU en sa qualité de Représentant Permanent de la BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE par Monsieur Philippe PASQUEREAU, demeurant à Angers (49100), 89 Ter rue Saint Jacques,

bf

Monsieur Hubert de FEYDEAU, présent, remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent. Il accepte lesdites fonctions pour l'exercice desquelles il déclare en outre n'être frappé d'aucun empêchement.

B)-Informations diverses

Le Conseil est informé que la société de gestion envisage de renforcer son effectif pour faire face au développement de l'activité de la société OUEST CROISSANCE.

En outre, elle envisage également le remplacement de son équipement informatique, devenu obsolète.

Ces investissements devraient se traduire par l'augmentation de la commission de gestion, augmentation qui sera soumise à un prochain Conseil.

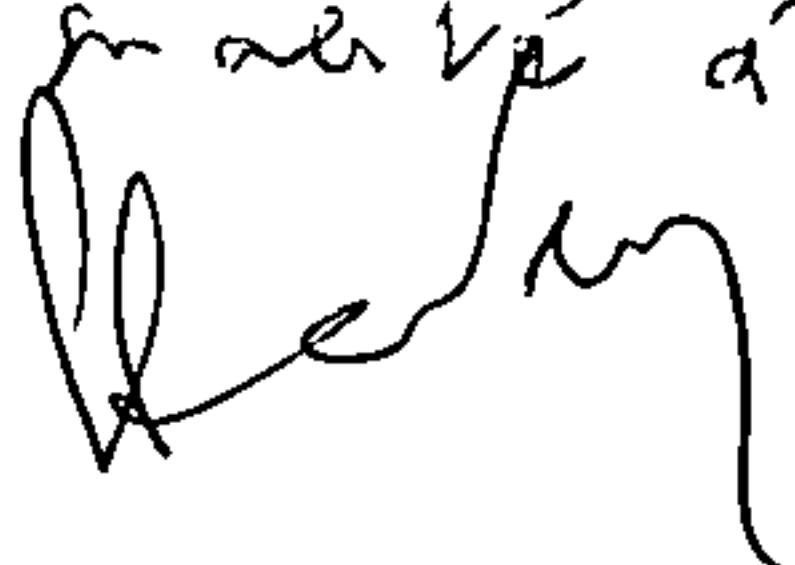
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

*Ben pour accepter, on ne peut pas
en général d'administrateur et de son*


BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

OUEST CROISSANCE
Courrier arrivé le

23 Dec 2003

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Gérard BODIGUEL
Délégué Général
SA OUEST CROISSANCE
Avenue Marcelin Berthelot
44812 SAINT HERBLAIN

2 NPi,

LA BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable

dont le siège social est à NANTES, 14 boulevard Winston Churchill

agissant en qualité d'administrateur de la société

OUEST CROISSANCE

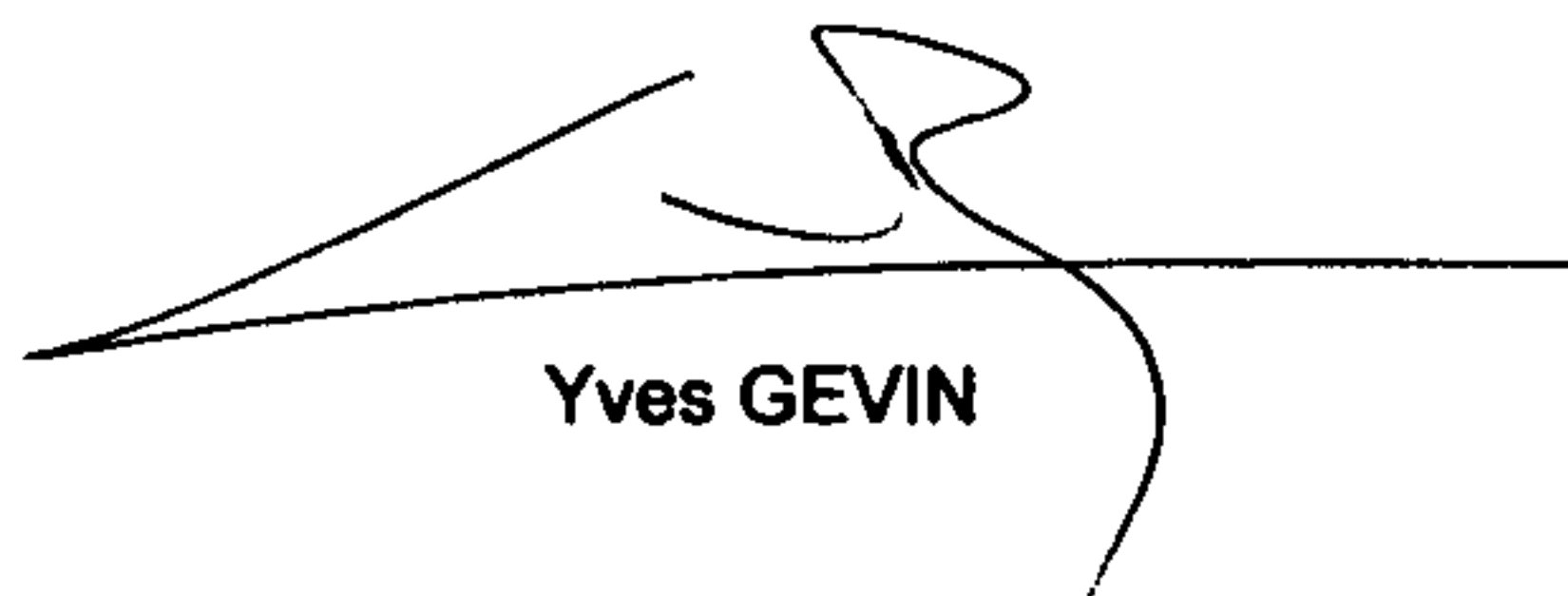
Demeurant: Avenue Marcelin Berthelot – 44812 SAINT HERBLAIN

désigne en qualité de représentant permanent :

Monsieur Philippe PASQUEREAU
Expert au Département des Entreprises

en remplacement de Mr Hubert de FEYDEAU.

Fait à NANTES, le 15 décembre 2003


Yves GEVIN



14, bd Winston Churchill - 44919 Nantes Cedex 9 • **Téléphone** : 02 51 80 32 03 • **Fax** : 02 40 43 08 78

Site internet : www.atlantique.banquepopulaire.fr • **E-mail** : contact@atlantique.banquepopulaire.fr

Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Société de courtage d'assurance - garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. SIREN 857 500 227 RCS NANTES - Code APE 651 D - CCP 10-90 U Nantes.